



COMMUNE DE HAMBACH

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 21 juillet 2025

Le Conseil Municipal

	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du PV de la séance précédente du 21 juillet 2025</u> - le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2025.																								
DCM 2025/37	Décide à l'unanimité	<u>CCAS : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025</u> - d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au CCAS de HAMBACH.																								
DCM 2025/38	Décide à l'unanimité Autorise à l'unanimité	<u>Terrains : Achat de parcelles à la CASC en zone artisanale de HAMBACH</u> - de faire l'acquisition au prix de 12 587,31 € des terrains susnommés - le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, sachant que les frais notariés sont à la charge de la Commune.																								
DCM 2025/39	Décide à l'unanimité Charge à l'unanimité Décide à l'unanimité	<u>Vente de terrain : Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie d'un usoir pour cession à Mme WOLFF Julie</u> - la désaffectation et le déclassement du domaine public de la partie de l'usoir (parcelle 244 section 02) ; - le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer et effectuer toutes formalités concernant ces affaires. - de vendre à Mme WOLFF Julie, demeurant 123 rue Nationale, la partie de l'usoir matérialisé sur le plan en annexe devant sa maison au prix de 1500 € l'are ; Les frais d'arpentage et notariés étant à la charge de l'acquéreur, elle transmettra les documents nécessaires au géomètre de son choix pour l'arpentage et au cabinet notarial de son choix pour la rédaction de l'acte notarié.																								
DCM 2025/40	Décide à l'unanimité	<u>Loyers et charges 2026</u> - d'accepter les propositions et de fixer les loyers et charges pour l'année 2026 comme suit : <table><tr><th colspan="2">TARIFS</th><th>2026</th></tr><tr><td colspan="2">Eclairage public – participation de la commune de Neufgrange par lampe</td><td>100 €</td></tr><tr><td colspan="2">CIMETIERE</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Concession trentenaire</td><td>simple</td><td>150 €</td></tr><tr><td>double</td><td>300 €</td></tr><tr><td>Concession cinéraire trentenaire</td><td>petite tombe pour urne</td><td>170 €</td></tr><tr><td rowspan="3">Columbarium en colonne</td><td>Case pour 15 ans</td><td>700 €</td></tr><tr><td>Case pour 30 ans</td><td>1300 €</td></tr><tr><td>Case pour 15 ans</td><td>600 €</td></tr></table>	TARIFS		2026	Eclairage public – participation de la commune de Neufgrange par lampe		100 €	CIMETIERE			Concession trentenaire	simple	150 €	double	300 €	Concession cinéraire trentenaire	petite tombe pour urne	170 €	Columbarium en colonne	Case pour 15 ans	700 €	Case pour 30 ans	1300 €	Case pour 15 ans	600 €
TARIFS		2026																								
Eclairage public – participation de la commune de Neufgrange par lampe		100 €																								
CIMETIERE																										
Concession trentenaire	simple	150 €																								
	double	300 €																								
Concession cinéraire trentenaire	petite tombe pour urne	170 €																								
Columbarium en colonne	Case pour 15 ans	700 €																								
	Case pour 30 ans	1300 €																								
	Case pour 15 ans	600 €																								

		Columbarium au sol	Case pour 30 ans	1200 €
		Plaque d'identification stèle jardin du souvenir		25 €
		LOCATIONS DES SALLES (frais de nettoyage compris)		
		SALLE POLYVALENTE - rue du Stade		
		SALLE 1 SALLE DE REUNION AVEC CUISINE		
		Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		150 €
		Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		75 €
		SALLE 3 et 4 A L'ETAGE MEZZANINE et SALLE COIN TRAITEUR		
		Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		250 €
		Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		130 €
		FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE) - rue de Woustviller		
		Forfait week-end - <i>du vendredi soir au lundi à midi</i>		300 €
		Location d'une journée - <i>du lundi au vendredi midi</i>		150 €
		DROIT DE PLACE		
		Forfait annuel		240 €
		Forfait mensuel à une fréquence d'une fois par semaine et non remboursable pour les commerçants ayant eu l'autorisation de stationner sur les places communales		20 €
		Droit unique		
		Pour les demandes de place - hormis cirque et manèges pour la fête foraine		50 €
		Forfait électricité mensuel à une fréquence d'une fois par semaine et non remboursable		20 €
		Marché des producteurs ou marché unique :		
		Droit de place par manifestation et par exposant		5 €
		Forfait électricité par manifestation et par exposant		5 €
DCM 2025/41	Décide à l'unanimité	<u>Associations : Demandes de subvention Inter-association – Amicale Sapeurs-</u> - d'accorder une subvention : - de 3 046 € à l'inter-association « Vu que le montant de cette subvention est supérieur à 1 200 € (montant annuel alloué aux associations), l'Inter association ne pourra pas prétendre à une aide pour l'achat de matériel d'investissement pendant une durée de 2 ans. La 3 ^{ème} année elle pourra toutefois encore bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 554 € ». - de 444 € à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'acquisition de matériel divers, représentant 40 % du montant de leur achat.		
DCM 2025/42	Autorise à l'unanimité	<u>Croix Rouge : Convention</u> - le Maire à signer la Convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française de la Moselle et la Mairie de Hambach.		
DCM 2025/43	Prend acte	<u>TOTAL : Conventions CEE (information)</u> - de la signature par M. le Maire de ces deux conventions avec Total.		

DCM 2025/44	Approuve à l'unanimité	<u>ONF : Prévisionnel pour 2026 ET 2027</u> - Pour 2026 : le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes, le devis des travaux d'exploitation estimés à 1 461,60 € TTC, le devis des travaux sylvicoles estimés à 2 943,21 € TTC ; - Pour 2027 : l'état d'assiette avec l'état prévisionnel des coupes et des parcelles à marteler.
DCM 2025/45	Autorise à l'unanimité	<u>ENEDIS : Conventions de servitude</u> - le Maire à signer les conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains et de mise à disposition d'Enedis d'un terrain d'une superficie de 15 m², faisant partie de l'unité foncière cadastrée section 47 n° 401 d'une superficie totale de 71 241 m².

Hambach, le 07 octobre 2025

M. le Maire,
Daniel MULLER

La Secrétaire de Séance,
Sylvie BEYER



